

Centre Dramatique National de Franche- Comté - Renouvellement du contrat conclu avec Michel DUBOIS

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le contrat conclu avec M. Michel DUBOIS, Directeur du Centre Dramatique National de Franche-Comté expire le 31 décembre 1999.

En accord avec le Ministère de la Culture et de la Communication, il est proposé au Conseil Municipal de le reconduire pour une durée de 3 ans. Il prendra donc effet à compter du 1^{er} janvier 2000 pour se terminer le 31 décembre 2002.

Ce contrat spécifiera notamment :

1. Les missions de Michel DUBOIS en sa qualité de directeur du CDN :

a) *produire au moins 6 spectacles de création pendant la durée de son contrat ; il devra assurer lui-même au moins une création par saison,*

b) *diriger et animer une saison théâtrale dans les locaux mis à sa disposition,*

c) *travailler en collaboration régulière avec les partenaires culturels locaux et notamment l'Opéra-Théâtre et l'Espace Planoise,*

d) *mettre en place une action d'animation et de sensibilisation à l'activité théâtrale sur l'ensemble de la ville en liaison avec les établissements scolaires, les maisons de quartiers, équipements socio-culturels...*

e) *porter une attention particulière à la création des compagnies locales et apporter son soutien à la manifestation Rencontre Jeune Création.*

2. Les moyens que la Ville de Besançon lui attribuera pour accomplir sa mission :

a) *mise à disposition des locaux suivants : le Nouveau Théâtre du Casino, la Salle YANO, qu'il devra partager avec la Compagnie Schmid-Pernette, une surface de 1 000 m² dans le hangar de décors situé à Chemaudin,*

b) *attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement dont le montant tiendra compte du projet artistique et culturel du CDN. Cette subvention sera pour l'exercice 2000 d'un montant de 2 011 000 F soit une augmentation de 46 000 F par rapport à 1999.*

3. La mise en place d'une instance de concertation et de suivi des actions du CDN :

Composée de représentants de la Ville de Besançon et du Centre Dramatique, elle pourra s'ouvrir aux représentants de l'Etat et de la Région, partenaires également du Centre Dramatique.

Sur avis favorable de la Commission Action Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir dans les conditions énoncées ci-dessus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.